

## Section disciplinaire

Par ceasars, le 21/02/2015 à 22:37

Bonjour,

comme le nom l'indique je vais passer en section disciplinaire (conseil de discipline en université) mais en tant que victime, et je me demandais ce que je pouvais en attendre.

Je me suis fait agressé par un étudiant de mapromo, au moins 4 coups de poing (je ne me suis pas défendu) qui m'ont causé une déviation de la cloison nasale et un hématome sur l'arcade, avec 3j d'itt.

J'ai de quoi prouver qu'il me cherchait en cours depuis des semaines mais il va soutenir qu'il m'a agressé car j'ai dit à sa copine "pauvre fille".

J'ai aussi de quoi prouver que mes opinions politiques ont été une source de l'agression.

Que pensez vous qu'il risque ? Etant aussi convoqué car la présidente de l'univ n'a que ma version, pensez vous que je risque aussi quelque chose ?

Merci